

Matières du tems. Mars 1714. 171
lequel le Roi & la Reine prirent leur place. Le *Te Deum* étant chanté, le Protomotaire du Royaume, en Robbe de cérémonie, monta sur le cinquième degré du Trône, fit la lecture du serment qui fut prêté par les trois Etats, qu'on distingue en Sicile, par l'*Ecclesiastique*, le *Militaire*, & le *Domanial*.

Après que les trois Etats eurent fait leur serment; on présenta au Roi celui qu'il devoit jurer lui-même, pour l'observation des loix & privilèges du Royaume; ce qu'il fit en mettant la main sur les Evangiles & en baissant la croix. Le Roi confirma ensuite les privilèges particuliers de la Ville de Palerme dont le Prêtre fit la lecture, tels qu'ils sont contenus dans le livre qu'il presenta à Sa M. laquelle en jura aussi l'observation: la cérémonie étant finie, le Roi & la Reine furent conduits au Palais; cette solennité fut suivie d'acclamations, d'illuminations, & d'autres marques d'une joye publique; qui furent renouvelées & même augmentées le 24. Decembre, jour auquel l'on fit le couronnement de leurs Majestez.

VII. Cette cérémonie fut d'autant plus nouvelle, que depuis plusieurs siècles on n'en avoit point fait de pareille en Sicile; & Reins de Sicile. en voici quelques circonstances. On avoit préparé dans l'Eglise Metropolitaine de Palerme un Trône du côté de l'Evangile, pour le Roi, & un tout auprès pour la Reine, un peu moins élevé. L'Archevêque de Palerme assisté des Evêques de Mazzara, de Siracuse, & de Cefalu, fit la fondation de cette auguste cérémonie.

Toutes les Troupes étans en double haye
M 2 dans